#20 Rapport d'Activité



BRY-SUR-MARNE I CHAMPIGNY-SUR-MARNE I CHARENTON-LE-PONT FONTENAY-SOUS-BOIS LJOINVILLE-LE-PONT LLE PERREUX-SUR-MARNE

13 communes 510 000 habitants

MAISONS-ALFORT I NOGENT-SUR-MARNE I SAINT-MANDÉ SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS I SAINT-MAURICE VILLIERS-SUR-MARNE I VINCENNES



La Marne



Le Bois de Vincennes



Les Dunes, siège de la Société générale à Val-de-Fontenay



Sommaire

Le mot du Président	04
En 2017, nous avons	05
Le Territoire Paris Est Marne&Bois	06
La gouvernance de Paris Est Marne&Bois	10
Ressources	14
Déchets & environnement	18
Eau & assainissement	22
Politique de la ville	26
Amélioration du cadre de vie	30



Jacques JP MARTIN
Président du Territoire
Paris Est Marne & Bois
Maire de Nogent-sur-Marne

Le mot **DU PRÉSIDENT**

2017 a été une année charnière pour le Territoire Paris Est Marne&Bois.

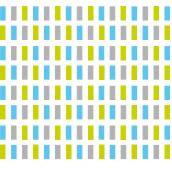
Au 1^{er} janvier 2017, le Territoire exerçait 5 compétences obligatoires, pour le compte de ses 13 communes représentant plus de 510 000 habitants. Un enjeu de taille pour cette structure récente, dotée de 30 collaborateurs au 31 décembre 2016! Mais le défi a été relevé puisque les services de proximité essentiels tels que la gestion des déchets ou l'eau et l'assainissement ont été assurés sans rupture de continuité pour les habitants. Dès les premiers mois d'exercice, des économies d'échelles importantes ont été réalisées et des actions d'ampleur menées, grâce à la mutualisation des compétences à l'échelle du Territoire.

2017 est l'année des premiers transferts de personnels, un moment également fondateur, puisque le Territoire se constitue et se renforce progressivement par les agents issus de ses différentes communes.

2017 a été marquée par le lancement de grands projets tel que le Plan climat air énergie territorial (PCAET), document cadre de lutte contre le changement climatique au niveau local, qui associe les 13 communes à son élaboration.

2017 c'est également la stabilisation des compétences du Territoire à travers la définition de l'intérêt territorial sur les compétences « action sociale » et « construction, aménagement, fonctionnement et entretien des équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs ».

Je vous invite, à travers ce rapport d'activité, à découvrir ou mieux connaître le Territoire Paris Est Marne&Bois, son fonctionnement et les actions menées en 2017. Je vous souhaîte une bonne lecture!



En **2017,** nous avons ...



Le 22 février 2017, nous avons organisé un séminaire sur les transports, afin de défendre les projets de transports nécessaires au développement de l'Est parisien (ligne 15 sud et ligne 15 est, prolongement de la ligne 1 du métro, interconnexion du RER E et de la ligne 15...).



Le 26 juin 2017, nous avons signé une convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne afin de soutenir le développement économique et les 7 clubs d'entreprises présents sur le Territoire.



Le 19 septembre 2017, nous avons lancé la collecte des bio déchets dans les écoles primaires de Charenton-le-Pont, afin d'améliorer le compostage et diminuer le volume de déchets incinérés, mais aussi sensibiliser les enfants au tri et au gaspillage alimentaire. Ce dispositif a été ensuite étendu aux autres communes du Territoire.

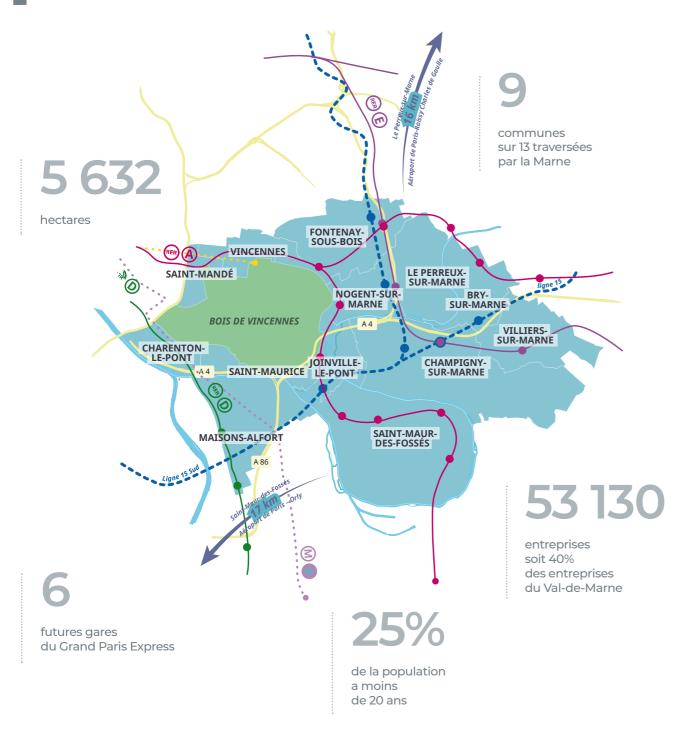


Le 25 septembre 2017, nous avons lancé l'élaboration de notre Plan Climat Air Energie Territorial, document de référence au niveau territorial pour la lutte contre le changement climatique.



Le Territoire
Paris Est
Marne&Bois

Le **Territoire** Paris Est Marne&Bois





C'est le nombre d'agents transférés au 1er janvier 2017, essentiellement sur les compétences « gestion des déchets ménagers et assimilés » et « eau et assainissement ».

C'est le nombre d'agents mis à disposition au 1er ianvier 2017, sur une partie de leur temps de travail pour le compte du Territoire. Cela représente une vingtaine d'équivalent temps plein (ETP), sur l'ensemble des compétences du Territoire (gestion des déchets ménagers et assimilés, eau et assainissement, politique de la ville, PCAET...).

Le Territoire, issu essentiellement de communes isolées et comptant 30 agents au 31 décembre 2016, a pris en main des services publics du quotidien essentiels pour ses 510 000 habitants à compter du ler janvier 2017 : l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets ménagers et assimilés. Dès la première année d'existence du Territoire, des économies d'échelles importantes ont été réalisées dans la gestion de ces compétences et de nouveaux services développés.

Sur les compétences dites Les communes ont ainsi déconstructif entre les 13 communes du Territoire a été et la politique de la ville. Il se matérialisera par l'adoption énergie territorial (PCAET).

celle de la stabilisation des l'intérêt territorial en matière d'action sociale d'une rels, socioculturels, socioéducatifs et sportifs d'autre part. pétences des communes et

cidé de mettre en commun la réalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS) et la **participation au Fonds** solidarité hébergement **(FSH)** au titre de l'action rels et sportifs a permis de transférer trois musées, les skateparks, ainsi que les salles sourdes au Territoire.

du Grand Paris a défini son intérêt métropolitain sur et culturel ». Conformément à la loi, ce qui ne relève pas vient aux Territoires et ceuxl'aménagement et au dévecompter de 2018.

Ressources

des entreprises (CFE)

52,1 M d'€

ménagères (TEOM) affectée en 2017 au financement de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilé

6,9 M d'€



La Gouvernance de Paris Est Marne&Bois

La gouvernance de Paris Est Marne&Bois :

une logique de coopérative de villes

Le Conseil de territoire :

Composé de 90 élus issus des différentes communes, le Conseil de territoire se réunit tous les deux ou trois mois afin de délibérer sur les grands projets et orientations stratégiques du Territoire. Chaque commune dispose d'un nombre de conseillers de territoire proportionnel à sa population.

Les conseillers de territoire :

Bry-sur-Marne:

- > Isabelle DALEAU
- Vincent PINFI
- > Jean-Pierre SPILBAUER

- **Champigny-Sur-Marne:** > Caroline ADOMO
- > Sophie AMAR
- ➤ Chrysis CAPORAL
- > François COCQ
- ➤ Michel DUVAUDIER
- ➤ Christian FAUTRÉ
- Sergine LEFIEF
- > Jean-Jacques GUIGNARD
- ➤ Laurent JEANNE
- Sengul KARACA
- ➤ Marie KENNEDY
- > Gérard LAMBERT
- > Patrick LE GUILLOU
- Valérie ZELIOLI

Charenton-le-Pont:

- > Sylvain DROUVILLE
- Benoit GAILHAC
- ➤ Hervé GICQUEL
- > Delphine HERBERT
- ➤ Marie-Hélène MAGNE

Fontenay-sous-Bois:

- > Clémence AVOGNON ZONON
- ➤ Brigitte CHAMBRE-MARTIN
- > Sylvie CHARDIN
- Delphine FENASSE
- Jean-Philippe GAUTRAIS
- > Nassim LACHELACHE
- > Régis PIO
- > Yoann RISPAL
- > Sylvie TRICOT-DEVERT
- > Jean-François VOGUET

Joinville-le-Pont:

- ➤ Olivier DOSNE
- > Jean-Jacques GRESSIER
- > Virginie TOLLARD

Le Perreux-sur-Marne :

- Chantal CANALES
- ➤ Gilles CARRE7
- ➤ Pierre CARTIGNY
- > Florence HOUDOT
- > Alain PAVIE
- ➤ Christel ROYER

Maisons-Alfort:

- ➤ Thierry BARNOYER
- > Jean-Luc CADDEDU
- ➤ Olivier CAPITANIO
- Michèle CHARBONNEL
- > Stéphane CHAULIEU
- Michel HERBILLON
- ➤ Mary-France PARRAIN
- ➤ Catherine PRIMEVERT
- ➤ Christine RASETTI
- ➤ Annie TRICOCHE

Nogent-sur-Marne:

- > Alain DEGRASSAT
- ➤ Jacques JP MARTIN
- Pascale MARTINEAU
- Jean-Jacques PASTERNAK
- ➤ Christine RYNINE

Saint-Mandé:

- ➤ Patrick BEAUDOUIN
- > Florence CROCHETON
- Marc MEDINA
- > Pascale TRIMBACH

Saint-Maur-des-Fossés:

- Svlvain BERRIOS
- > Jean-Marc BRETON
- > Adrien CAILLEREZ
- ➤ Nicole CERCLEY
- > Sabine CHABOT
- Nicolas CLODONG
- ➤ Thierry COUSIN
- > Pierre-Michel DELECROIX
- Carole DRAI
- > René GAILLARD

➤ Pierre GUILLARD

- > Nadia LECUYER
- ➤ Henri PFTTFNI
- ➤ Germain ROESCH
- > Jacqueline VISCARDI

Saint-Maurice:

- > Christian CAMBON
- ➤ Igor SEMO

Villiers-sur-Marne:

- Jean-Philippe BEGAT
- > Jacques-Alain BENISTI
- > Catherine CHETARD
- Monique FACCHINI
- Michel OUDINET

Vincennes:

- > Eric BENSOUSSAN
- ➤ Brigitte GAUVAIN
- ➤ Laurent LAFON
- Dominique LE BIDEAU
- > Pierre LEBEAU
- ➤ Charlotte LIBERT-ALBANEL
- > Robin LOUVIGNE
- Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET
- ➤ Gilles PANNETIER

*Les maires

de Paris Est Marne&Bois



Le Bureau de territoire 1 ville = 1 voix

Composé du Président, des 12 vice-présidents et des maires, qui y assistent à titre consultatif, il se réunit avant chaque Conseil de territoire afin de le préparer et débattre des points qui y seront présentés. Il dispose également de pouvoirs propres, délégués par le Conseil de territoire, afin de régler toutes les affaires liées au fonctionnement courant du Territoire.



Jacques JP MARTIN sur-Marne

Président



Sylvain BERRIOS Maire de Saint-Mau





Maire de Champigny-sur-2^{ème} Vice-Président

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), l'action

sociale, la santé, l'emploi.

la politique d'insertion



Olivier CAPITANIO

Maire de Maisons-Alfort



Jean-Philippe GAUTRAIS

Charges Territoriales (CLECT), 'Analyse des Besoins Sociaux le Conseil départemental

4^{ème} Vice-Président Le développement écono-mique, la mise en œuvre du contrat de développement territorial pour le Contrat de Développement Territorial Paris Est entre Marne



Charlotte LIBERT

6ème Vice-Présidente culture, patrimoine



Florence HOUDOT du Perreux-sur-Marne

6ème Vice-Présidente de aestion, les subventions



Marie-Hélène MAGNE

7^{ème} Vice-Présidente la valorisation des déchets.

et nuisances, le PCAET



Jacques Alain BENISTI

8ème Vice-Président du territoire, la politique de la ville, le renouv



Patrick BEAUDOUIN

9ème Vice-Président scientifique, culturel et l'innovation sur le territoire le projet d'itinéraire culturel européen dans la Vallée de la Marne



Jean-Jacques GRESSIER

de Joinville-le-Pont

10^{ème} Vice-Président

La protection de l'environ nement et l'intégration

de la Marne, le développemen

de l'A86 dans la Vallée

des ports de plaisance,

l'eau et l'assainissement





11ème Vice-Président les déplacements, les transports, les relations Paris, Orbival, le Syndicat

d'Ile de France (STIF)



le numérique

Maire de Saint-Maurice

12ème Vice-Président la communication interne

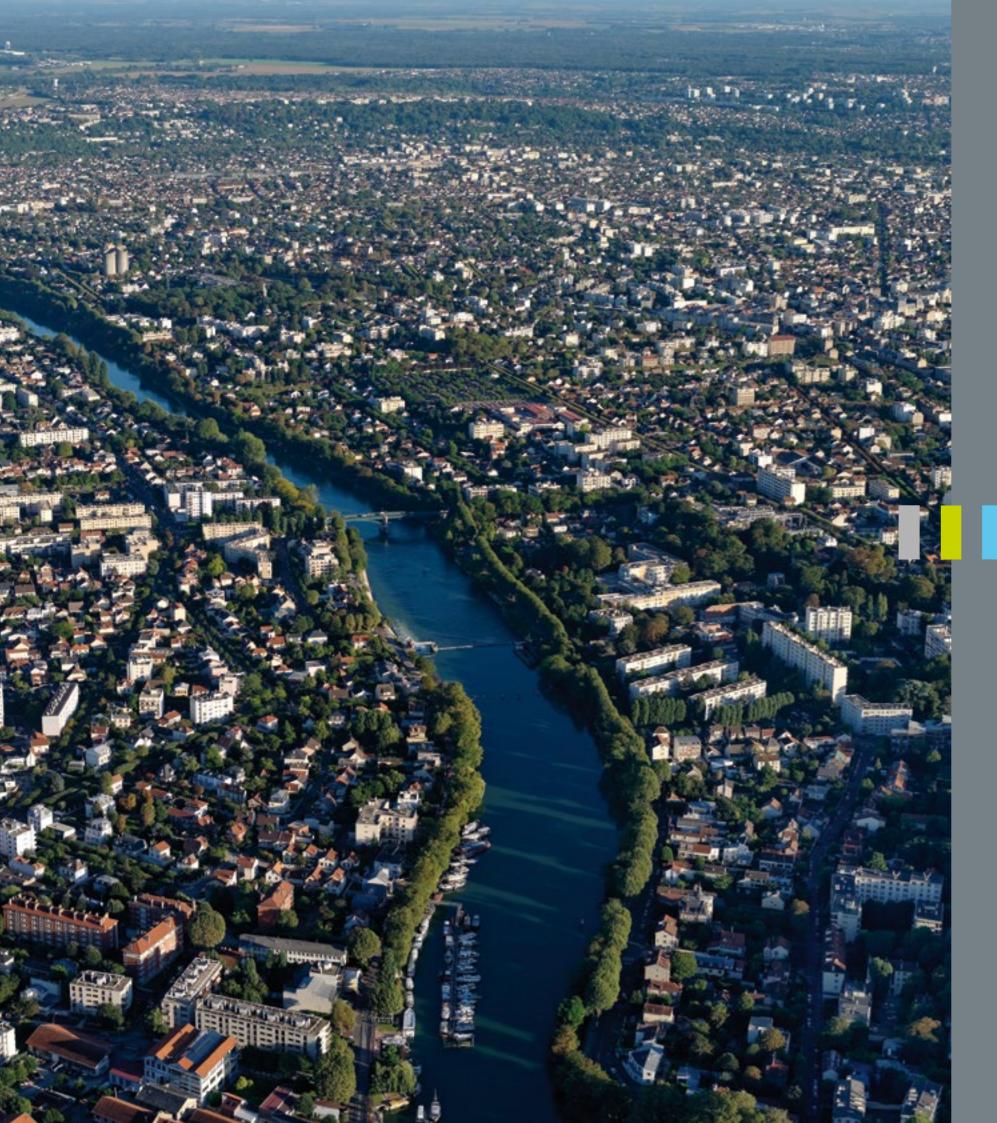
Les commissions thématiques :

Au nombre de 6, elles examinent les dossiers inscrits à l'ordre du jour du Conseil de territoire dans leur domaine et peuvent proposer des modifications aux projets de délibérations ou encore formuler tout avis.

- 1. Urbanisme, Aménagement, politique de la ville, action sociale, politique de l'habitat.
- 2. Développement économique, emploi/insertion, les Contrats de Développement Territorial (CDT), Tourisme.
- 3. Environnement, Ecologie Urbaine, Collecte, traitement et valorisation des déchets, Plan Climat-Energie Territorial (PCAET).
- 4. Mobilités, Déplacements, Transports Urbains.
- 5. Finances, les subventions, les relations extérieures (collectivité, État, Europe) et l'administration générale.
- 6. Culture, sport, tourisme et patrimoine.







Ressources

Ressources

Le Territoire Paris Est Marne&Bois est issu essentiellement de communes isolées (9 sur 13), c'est-à-dire qui n'appartenaient pas à une intercommunalité au 1er janvier 2016, date de création de la Métropole du Grand Paris et des Territoires.

La loi dispose que tout transfert de compétences entraine le transfert des moyens (humains, financiers, matériels...) nécessaires à sa mise en œuvre. Ainsi, depuis 2016, les communes ont transféré des agents et des moyens financiers au Territoire, afin qu'il puisse exercer les compétences confiées par la loi, au bénéfice de ses communes.

L'année 2017 a donc été marquée par d'importants transferts de personnels sur les compétences « gestion des déchets ménagers et assimilés », « eau et assainissement », « politique de la ville » et « plan climat air énergie territorial ».

Du fait de ces transferts de personnels, le Territoire a également dû créer en 2017 des instances représentatives du personnel, notamment le comité technique, chargé d'examiner toutes les questions relatives aux conditions de travail des agents. Les élections professionnelles ont eu lieu le 30 novembre 2017, avec un taux de participation de + de 85%.

Chiffres Clés

31 décembre 2016 :

28

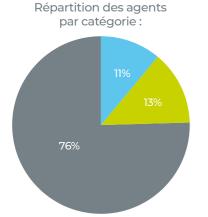
31 décembre 2017 :

94%

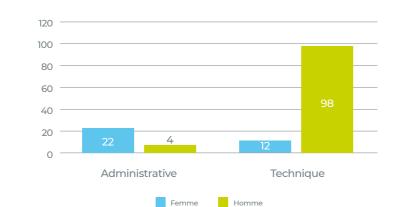
d'agents titulaires

6%





Catégorie A Catégorie B Catégorie C



Répartition hommes/femmes entre filière

administrative et technique

Au niveau financier, le Territoire est financé essentiellement par des contributions des communes via le Fonds de compensation des charges transférées (FCCT) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les dépenses effectuées par le Territoire au titre de ses différentes compétences remplacent celles précédemment assumées par les communes.

Le FCCT est destiné à financer les compétences transférées au Territoire et est donc voté chaque année en Commission locale d'évaluation des charges transférées (FCCT). La loi dispose que les droits et obligations attachés à une compétence sont transmis à la collectivité bénéficiaire du transfert, ce qui signifie notamment que les contrats transférés sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

Chiffres Clés



92 contrats d'emprunts

relatifs à l'assainissement transférés au Territoire

Plus de **50** marchés publics

transférés au Territoire

Encours de dette (BP) au 31 décembre 2017 :

6,6 M d'€

2 725 factures mandatées

+ 102% par rapport

soit

Taux d'épargne brute :

4,1%

Il mesure la capacité d'autofinancement de la collectivité, c'est-à-dire l'excédent dégagé chaque année, permettant d'investir ou rembourser les emprunts existants.



O16 PARIS EST MARNE & BOIS Rapport d'Activité 2017 017



Déchets & Environnement

Déchets & environnement

La compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » recouvre 2 composantes principales : la collecte, qui s'effectue en régie ou en délégation service public, et le traitement, confié à 2 syndicats distincts (le SYCTOM et le SMITDUVM) sur le Territoire.

L'objectif est de :

- > Regrouper et mutualiser les marchés de collecte afin de réaliser des économies dans la gestion de la compétence;
- > Améliorer le service rendu aux habitants en matière de collecte des déchets;
- > Développer une gestion durable et responsable des déchets sur le Territoire.

Le Territoire a passé en 2017 un marché de collecte commun à cinq villes qui permet de réaliser plusieurs centaines de milliers d'€ d'économies par an et a développé plusieurs actions :

- > la collecte des bio déchets dans les écoles primaires du Territoire dans le cadre d'une expérimentation à Charenton-le-Pont;
- > l'extension des consignes de tri;
- > la distribution gratuite de composteurs ;
- > l'acquisition de camions bennes au qaz naturel de ville dans le cadre d'une subvention de 252 000 € du Fonds d'investissement métropolitain;
- ➤ Le lancement de la plateforme, Marne&Bois troc, un site dédié au troc et à la vente d'objets entre habitants du Territoire.





Paris Est Marne&Bois a également l'obligation, à l'image des autres Territoires, d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le PCAET est un document cadre valable 6 ans, qui détermine une stratégie et des actions afin de lutter contre le changement climatique au niveau local.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Val-de-Marne accompagne le Territoire dans ce travail associant les 13 villes afin de définir des priorités communes en matière environnementale.

L'année 2017 a permis de lancer ce projet, poser les bases d'un diagnostic commun et recenser les actions déjà menées en matière de développement durable dans les communes.

- > 1 chargée de mission PCAET
- > 1 agent mis à disposition sur le PCAET

Les déchèteries accessibles aux habitants de Paris Est Marne&Bois

(en cours de sectorisation)



Chiffres Clés



mis à disposition (représentant 22,3 ETP) déchèteries fixes sur le Territoire



déchèteries mobiles



distribués en 2017

O20 PARIS EST MARNE & BOIS Rapport d'Activité 2017 PARIS EST MARNE & BOIS Rapport d'Activité 2017 021





Eau & Assainissement

Eau & assainissement

Le Territoire a confié l'exercice de la compétence « eau » au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF). Au titre de sa compétence « assainissement », il gère la collecte des eaux usées et pluviales sur un réseau de plus de 900 km. Cela englobe l'exploitation, l'entretien et le développement du patrimoine d'assainissement du Territoire, autour de 4 objectifs principaux :

- > La reconquête de la qualité de l'eau de la Marne par divers moyens: mise en séparatif des réseaux selon des zones définies, mise en conformité des raccordements des usagers au réseau, suppression des rejets polluants...
- > La maitrise des inondations à travers le développement d'une politique de ruissellement d'eau pluviale à la parcelle pour toute construction ou aménagement;
- > La préservation du patrimoine d'assainissement, par l'entretien régulier des réseaux et une politique d'investissement pluriannuelle des différents ouvrages;
- > Le conseil aux usagers du service public de l'assainissement et le développement d'indicateurs de performance.



En 2017, le Territoire a également instauré la Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) qui constitue la contrepartie financière de la desserte d'un collecteur d'assainissement collectif lors de la construction d'un immeuble.

Il a également participé à l'élaboraqui associe 23 partenaires pour amé-

Chiffres Clés



Entretien préventif de

mètres de réseaux linéaires:

(eaux usées et eaux pluviales)

mis à disposition (représentant 3,7 ETP) communes gérées en délégation de service public (DSP)

communes en régie



d'investissement en 2017



demandes de branchements neufs sur le réseau de l'EPT



contrôles de conformité, c'est-à-dire d'opérations de vérification du raccordement des immeubles au réseau public de collecte des eaux usées et pluviales. Elles ont permis de détecter 673 installations non conformes soit un taux de non-conformité



PARIS EST MARNE & BOIS Rapport d'Activité 2017 025



Politique de la Ville

Politique de la ville

La politique de la ville, née dans les années 80, a pour objectif de réduire les inégalités entre les territoires, et notamment les écarts de développement entre les quartiers les plus en difficulté et leurs unités urbaines, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a confié la compétence « politique de la ville » aux Territoires, qui sont chargés:

- > De l'élaboration du diagnostic de territoire et la définition des orientations des contrats de ville à l'échelle intercommunale;
- > De l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs intercommunaux de prévention de la délinquance;
- > Du co-pilotage avec l'État des programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Il existe 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville au plan national, identifiés sur la base du critère unique de concentration de population à bas revenus.

Au niveau de Paris Est Marne&Bois, 4 villes sont signataires de contrat de ville « mono communaux », regroupant 9 quartiers prioritaires politique de la ville, qui concentrent plus de 34 823 habitants.



Les quartiers prioritaires politique de la ville sur le territoire Paris Est Marne&Bois

Soit 6,8 % du Territoire

Villes	Quartiers	Nombre d'habitants
Champigny-sur-Marne	Les Quatre Cités	4001
	L'Egalité	479
	Les Mordacs	4838
	Le Bois l'Abbé	7793
	Le Plateau	1890
Villiers-sur-Marne	Les Portes de Paris - Les Hautes Noues	5794
Fontenay-sous-Bois	La Redoute (Le Fort-Michelet)	1563
	Les Larris	2378
Saint-Maur-des-Fossés	Les Rives de la Marne	1577
	Total	34 823

Chiffres Clés

agent transféré

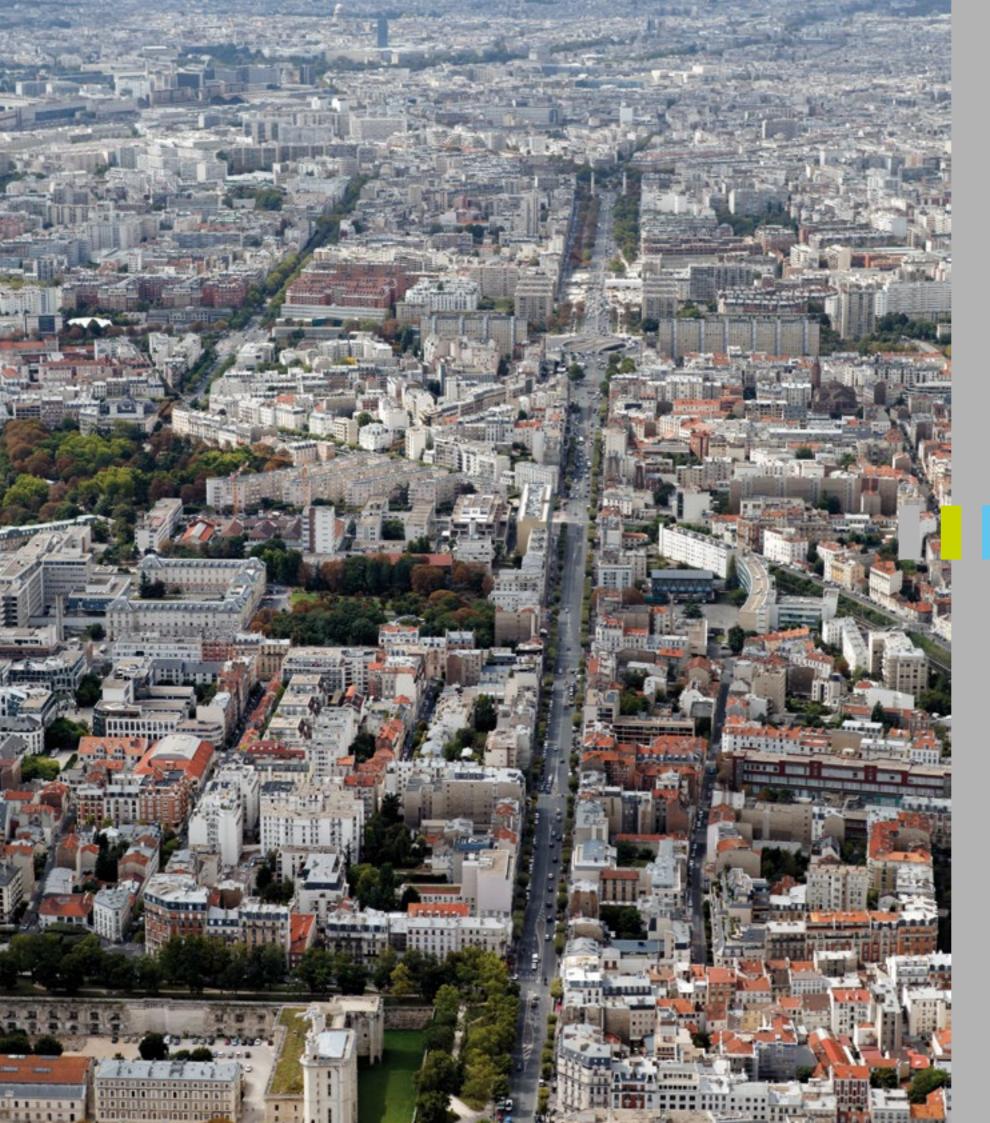
agents mis à disposition

quartiers politique de la ville



- > Inclure les quartiers dans les dynamiques métropolitaines, afin de répondre aux problématiques de désenclavement, de mobilité, d'emploi et de qualité de vie des habitants;
- > Maintenir une **proximité** avec les quartiers prioritaires par l'action des communes et promouvoir des synergies entre les actions menées dans les quartiers par le biais du Territoire;
- > Mobiliser des crédits supplémentaires pour la politique de la ville, via des sources de financements de droit commun, mais aussi les fonds structurels européens;
- > Faire le lien avec les **programmes** de renouvellement urbain et les différents projets d'aménagement du Territoire.





Amélioration du Cadre de Vie

Amélioration du cadre de vie

Le Territoire exerce la compétence « Plan local d'urbanisme intercommunal » (PLUI). L'élaboration et l'adoption d'un PLUI est un chantier complexe, qui s'étendra sur plusieurs années. Néanmoins, dans l'attente, le Territoire mène un certain nombre d'actions dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement et l'habitat.

Urbanisme

Le Territoire prend en charge l'évolution des dispositifs communaux, qui restent en vigueur jusqu'à adoption d'un PLUI. En 2017, le Territoire a mené:

- > 2 modifications de PLU
- > 1 modification simplifiée de PLU
- > 2 révisions de PLU
- > 2 révisions de règlement local de publicité (RLP)

Aménagement

Paris Est Marne&Bois exercera la compétence « aménagement de l'espace » en 2018, à la suite de la définition de l'intérêt métropolitain de la Métropole du Grand Paris (MGP) en la matière.

Toutefois, dès 2017, le Territoire a contractualisé un projet d'aménagement majeur sur le site de l'ancienne Voie de desserte orientale (VDO) à travers un Contrat d'Intérêt National (CIN) associant les services de l'État, les communes et le Territoire.



Cours de Vincennes @Thibaut Plaire

Initialement destinée à la réalisation d'un projet autoroutier aujourd'hui abandonné, cette emprise foncière de 150 hectares s'étendant sur plusieurs communes du Territoire (Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Villierssur-Marne...), est porteuse de potentialités de développement uniques pour l'Est parisien.

> En matière d'aménagement et d'urbanisme, l'objectif du Territoire est :

- > D'une part préserver la qualité architecturale sur le Territoire, notamment le tissu d'habitat pavillonnaire;
- > D'autre part de porter des projets d'aménagement structurants permettant de développer des centralités, notamment économiques, à l'Est de la Métropole.



Le secteur de l'ex voie de desserte orientale (VDO)

Chiffres Clés



agents pour le service urbanisme, habitat et déplacements

20,9 %

de logements sociaux sur le Territoire

Le Territoire a participé à hauteur de

au financement d'un programme de 94 logements sociaux neufs à Charenton-le-Pont

préemptions réalisées par le Territoire en 2017

Habitat

Paris Est Marne&Bois exercera la compétence « habitat » en 2019, une fois que la MGP aura adopté son Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement. Toutefois, plusieurs lois récentes ont d'ores et déjà renforcé le rôle des intercommunalités en matière d'habitat

Tout d'abord la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR), avait prévu le rattachement obligatoire des Offices Publics de l'Habitat (OPH) aux intercommunalités, dès lors que celles-ci posse la compétence habitat. Ainsi, les OPH municipaux de Nogent-sur-Marne et Saint-Maur-des-Fossés ont été rattachés au Territoire en 2017.

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté a par ailleurs confié l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) aux Territoires. Le DPU permet à une collectivité de se porter acquéreuse de biens immobiliers situés sur son territoire avant tout autre acquéreur privé, afin de mener un projet de développement urbain. Paris Est Marne&Bois est donc intervenu à plusieurs reprises au cours de l'année 2017 afin de soutenir les projets des communes membres, que ce soit pour le développement d'une offre sociale ou la constitution de réserves foncières en vue de la réalisation de projets d'équipements publics.

Cette loi a également conforté les Territoires en tant que chefs de file d'une politique intercommunale du logement, axée sur la gestion des demandeurs et des attributions de logements.



À ce titre, Paris Est Marne&Bois s'est engagé dans l'élaboration d'une Conférence intercommunale du logement (CIL), instance de pilotage réunissant l'Etat, les élus, les bailleurs et les associations, afin de définir les orientations en matière d'attribution de logements sociaux.

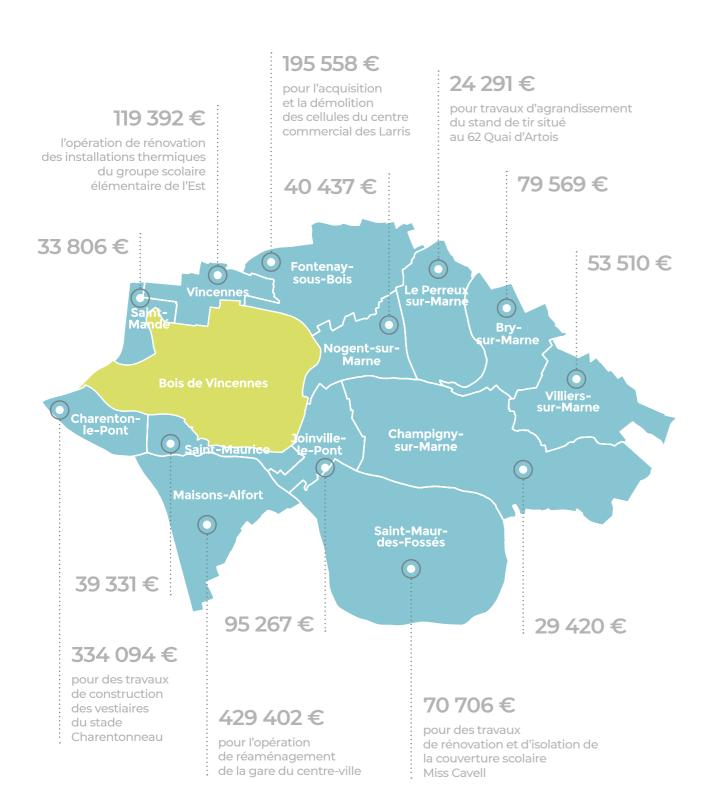
En matière de politique de l'habitat, l'objectif est de porter un rééquilibrage territorial :

- > Répondre au droit au logement en favorisant l'accès des ménages les plus en difficulté
- > Favoriser la mixité sociale afin de limiter les effets de ségrégation sociale et spatiale.

PARIS EST MARNE & BOIS Rapport d'Activité 2017 033

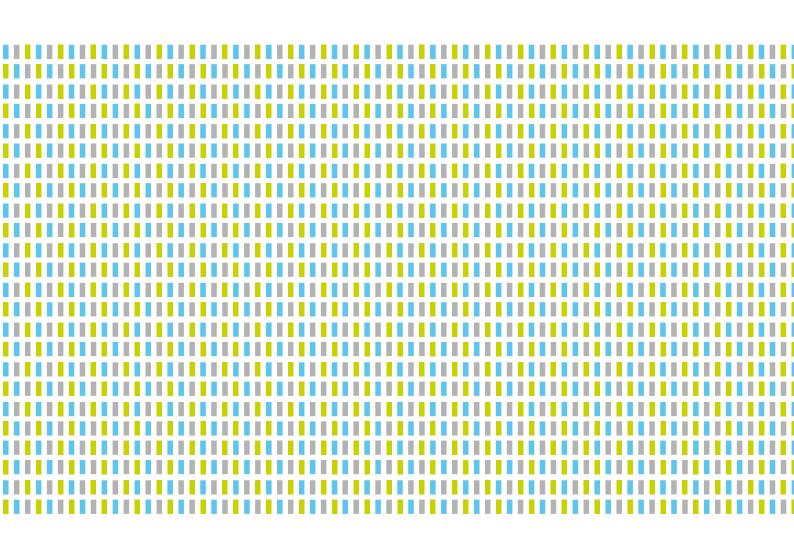
Amélioration du cadre de vie

Le Territoire a également attribué en 2017 des subventions aux communes, au titre de la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) :



PARIS EST **MARNE&BOIS:**

Vous avez toutes les cartes en main pour réussir





Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois

> accueil@pemb.fr +33 1 48 71 59 00

parisestmarnebois.fr